

**Fédération Nationale des Associations et amis**

**de Personnes Agées Et de leurs Familles**

16 juin 2020

**Monsieur Olivier VERAN**

**Ministre des Solidarités et de la Santé**

14, avenue Duquesne

75350 Paris

Objet : Ségur de la Santé

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire a malheureusement montré et accentué les failles de notre système de santé et de la prise en charge des personnes fragilisées.

**La FNAPAEF a accueilli positivement le lancement par le gouvernement du Ségur de la Santé** **parallèlement à l’annonce d’un cinquième risque de Sécurité Sociale associé à la loi Grand Age**., deux domaines paupérisés, laissés de côté depuis trop longtemps et qui ne peuvent restés cloisonnés. La FNAPAEF s’exprimait depuis longtemps sur cette reconnaissance d’une convergence indispensable et sur la fin d’une logique catégorielle actant définitivement l’abolition de la barrière de l’âge à 60 ans.

Elle appelait l’égalité du financement et de l’accompagnement basés sur la compensation du handicap et non sur l’âge.

De nombreuses mesures présentées dans le rapport Libault, qui devrait servir de base à la tant attendue Loi Grand Age et Autonomie, vont d’ailleurs dans le sens de rapprochement des deux régimes.

 Elle craint toutefois sur la base des déclarations du Premier Ministre que le « grand soir » se limite à une réponse à la marge puisqu’il est réitéré la décision de ne pas changer de cap. Et que **déjà on bute une fois encore sur le financement.**

Elle déplore vivement que le financement de ce nouveau risque (0,15 point du montant total de la CSG) ne prenne effet qu’en 2024 et qu’il sera loin de couvrir l’évaluation estimée dans le rapport Libault (6,2 milliards en 2024 puis 9,2 milliards en 2030)

Devant la situation budgétaire alarmante actuelle dans la prise en charge du grand âge malmené par la maladie et le handicap, il y a urgence à trouver des financements d’ici là**. Les mesures urgentes ne peuvent attendre et doivent s’inscrire dans le PLFSS 2021 .**

**L’épidémie a été particulièrement dévastatrice dans les EHPAD.**

Manque récurrent de personnels ? Manque de formation au virus ? Manque d’EPI et de tests ? Système médical inadapté ? Gouvernances défaillantes ? Injonctions contradictoires ou différentes au niveau du gouvernement, des ARS, des préfets. Combien de procédures complexes déconnectées de la réalité du terrain et ne tenant pas compte des insuffisances en effectifs pour les mener à bien.

Combien de décès de résidents dans des conditions douloureuses et indignes ? Combien de refus d’admission en réanimation dans les hôpitaux ?

Preuve « meurtrière » du bien fondé de multiplication obligatoire de services d’urgence gériatrique.

**Les familles sont restées à la porte des EHPAD, privées de leurs droits d’information, de regard et d’accompagnement**. **Les personnes âgées ont été infantilisées et niées en tant qu’adultes responsables de même que leurs familles.**

**La FNAPAEF représentante des usagers en EHPAD et au domicile, s’étonne de ne pas avoir été contactée pour prendre sa part aux propositions de ces chantiers et vous demande d’y être pleinement associée**

Sa participation aux travaux du HCFEA, de la Concertation Grand Age et Autonomie de Dominique LIBAULT, du Défenseur des Droits, lui confère une image d’institution reconnue et responsable dans le Grand Age. Elle est aussi auditée par la mission Flash EHPAD et par le bureau de la commission des affaires sociales de l’Assemblée Nationale sur la crise sanitaire. Elle est également membre du Conseil d’administration de l’UNIOPSS.

**Le fonctionnement des EHPAD est à repenser dans sa gouvernance, son financement, sa finalité de lieu de vie trop souvent calquée aujourd’hui sur le modèle hospitalier. Les carrières des personnels qui y travaillent doivent être reconsidérées et valorisées.**

**Le sort des aînés en perte d’autonomie à domicile n’est pas plus enviable avec des services de soins et d’accompagnement exsangues, aux personnels généralement exploités et peu formés.**

**Il faut se donner les moyens de respecter la volonté de vieillir chez soi** en réformant les modes de formation, d’organisation et de financement des services d’aides à domicile **sans oublier de prendre en compte le rôle des proches aidants.**

**Le gouvernement doit s’engager à une large concertation autour de la personne vieillissante en perte d’autonomie, commune aux deux parties, avec les professionnels, les usagers et les proches-aidants, pour en définir les réels besoins d’aide et aboutir à une compensation financière unique.**

Regrettant la précipitation dans laquelle se déroulent ces chantiers qui ne doivent pas se conclure par des seules rustines, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées

Claudette BRIALIX, Présidente

Françoise GOBLED, Vice-Présidente

Lucien LEGAY, Vice-Président